



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Date de la convocation : 15 février 2024

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, MM. HARNOIS, GUIMONET, Mme PERSEGOL, MM. DUVAL, SEGUIN, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, BOURARD, GAVEAU, Mme MERCIER, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, MM. De REDON, GUENIN, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme ROGER, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. LORGEUX,
Mme DEGRAIS, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. GAVEAU,
Mme ESCAMEZ, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. GUIMONET,
Mme POUGET, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. HOURY,
M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,
Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. DUVAL,
Mme BARRY, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme PERSEGOL,
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. GUENIN,
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,

ABSENTS : Mme MARCHAND, Conseillère Municipale,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

**OPERATIONS FONCIERES - CESSION DE PARCELLES AU LIEU-DIT « CHATLIEVRE » -
N° 24/01 - 07/D**

Monsieur LORGEUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"La société d'économie mixte Territoires Développement porte un projet au lieu-dit « Chatlièvre » qui consisterait d'une part, en la création d'un centre d'imagerie médicale et, d'autre part, en l'édification d'un ensemble immobilier dédié aux activités tertiaires parmi lesquelles une crèche.

Les terrains concernés appartiennent majoritairement à un propriétaire privé. Néanmoins, Territoires Développement sollicite l'acquisition des parcelles communales cadastrées section BM n° 169, 174 et 178 d'une superficie respective de 251 m², 296 m² et 122 m², soit au total 669 m². Ces espaces permettraient d'aménager des places de stationnement et augmenteraient ainsi l'attractivité du projet.

Après avis des Domaines, et en accord avec Territoires Développement, je vous propose de :

- céder ces trois parcelles à l'euro symbolique, au regard de l'intérêt médical, social et économique des aménagements envisagés ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document afférent."



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la cession des parcelles cadastrées section BM n° 169, 174, 178 d'une superficie de 251, 296 et 122 m², situées au lieu-dit "Chatlièvre, à l'euro symbolique, à la **SEM Territoires Développement** ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document afférent.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

Mis en ligne sur le site internet le 28 FEV 2024
- 1 MARS 2024

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,



Jeanny LORGEUX

Laurence MERCIER